Aide | Réinitialiser | Imprimer

Remplissez, signez et transmettez ce document (annexes comprisent) à votre médecin traitant

Cliquez dans les champs à remplir ou sur les cases à cocher ou utiliser la touche TAB pour vous déplacer

Demande d'obtention d'une carte de parcage pour personne à mobilité réduite

1. Indications personnelles

La demande doit être déposée au nom de la personne handicapée

Titre : Titre	No client : - - -
Nom/s : (nom de naissance à spécifier si différent du nom de famille)	
Prénom/s :	
Rue et no :	
NPA et Localité :	
Lieu/x d'origine/canton : (pour un ressortissant étranger : nationalité)	
Date de naissance :	

Dès réception du formulaire, le SCAN vous enverra, par SMS ou courriel, un lien vous permettant de télécharger votre photo et votre signature.

↑↑↑↑

2. Contact :

Téléphone : pour vous joindre entre 8h et 16h
Tél. portable :
Courriel :

3. Informations complémentaires :

- Avez-vous besoin de plus de renseignements ? Consultez scan-ne.ch/carteparcage
- Le certificat médical, au verso, doit être complété par votre médecin traitant
- Nous avons besoin d'une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou titre de séjour). Exigences concernant la photographie : scan-ne.ch/photo
- En complétant cette demande, vous nous autorisez à soumettre à notre médecin-conseil, votre dossier et/ou à lui permettre d'établir son propre diagnostic médical avec les moyens qu'il juge utiles
- Émolument : CHF 40.00
- Capacité de déplacement (distance) : env. ..... m. Remarques : .....
- ....

Celui qui, en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats, aura obtenu frauduleusement un permis ou une autorisation, fera l'objet d'une plainte et sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende (art. 97 LCR) et devra s'attendre au retrait ou au refus de l'autorisation (art. 16 LCR).

4. Lieu date et signature

Lieu et date :	Signature du demandeur : (pour les mineurs et les personnes sous tutelle, signature du représentant légal ou du tuteur)
Document à retourner, uniquement, par le médecin à l'adresse mentionnée dans l'entête	

Imprimer

© scan-ne.ch - Neuchâtel

Rapport médical concernant la mobilité réduite

Selon la loi fédérale du 19.12.1958 sur la circulation routière - ***Destiné à l'autorité délivrant le permis***

5. Reprise des données personnelles du demandeur

Titre : Titre	D/N : No client : - - -
Nom/s :	Prénom/s :

6. Rapport médical

6.1 Le handicap est :
- ☐ temporaire du ..... au .....
- ☐ évolutif / s'aggravant
- ☐ permanent / symptômes constants

Genre du handicap : .....

.....

6.2 La personne peut-elle bénéficier d'une carte de facilité de stationnement ?
Le handicap moteur se manifeste (cf. pt 3 *de la directive de la Commission intercantonale de la circulation routière – CICR) par le fait que la personne handicapée ne peut, de manière permanente ou pour une période temporaire d'au moins six mois, se déplacer à pied que sur une distance ne dépassant pas 200 mètres environ, soit avec des moyens auxiliaires spéciaux, soit en étant accompagnée. Il s'agit là d'une mobilité réduite dont la cause peut être imputable à l'appareil moteur des jambes (handicap direct) ou au système respiratoire ou sanguin (handicap indirect).*

☐ *Oui* ☐ Non

Moyens auxiliaires utilisés : .....

6.3 La personne peut-elle bénéficier d'une dispense du port de la ceinture de sécurité ?

☐ *Oui* ☐ Non

6.4 Le handicap est-il compatible avec la conduite d'un véhicule automobile ?

☐ *Oui* ☐ Non

6.5 Le handicap nécessite-t-il une adaptation du véhicule ?

☐ *Oui* ☐ Non

6.6 Si oui à la question 6.5, quelle genre d'adaptation le véhicule doit subir ? Veuillez préciser :

.....

.....

.....

7. Lieu date, signature et cachet du médecin

Date de l'examen : _____	Cachet du médecin :
GLN du médecin : (Global Location Number) _____	
Signature du médecin : _____	

IMPORTANT

Les résultats des examens médicaux seront directement communiqués à l'autorité cantonale (SCAN) par le médecin et ne devront dès lors pas être remis aux patients

Des investigations complémentaires auprès de notre médecin-conseil demeurent réservées

© scan-ne.ch - Neuchâtel

Imprimer